

Amendement proposé concernant le vœu relatif à la présence et aux points de vente de la SNCF

1. Les paragraphes suivants seraient ajoutés :

Dans le cadre de l'organisation des services du transport ferroviaire, le Conseil Départemental n'est pas autorité compétente. Néanmoins, son avis est demandé pour toute création ou suppression de la desserte d'un itinéraire ou d'un point d'arrêt par un service régional de personnes (article L2121-5).

Plus largement, les mobilités demeurent l'une des priorités du Département dans le cadre notamment de sa politique d'accès aux services, en tant que service essentiel et moyen pour y parvenir. Le Schéma départemental de l'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), co-signé entre le Département et la Préfecture en 2017, fixe ainsi l'objectif d'améliorer l'accès aux services en agissant notamment en faveur des « alternatives aux modes classiques de mobilité et l'itinérance des services ».

Dans le contexte actuel du réchauffement climatique, et d'augmentation du prix des carburants, l'accès à des solutions de mobilités décarbonnées, accessibles à tout-es, s'impose et implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs engagés dans les territoires.

2. La formule suivante :

Le Conseil Départemental demande à la SNCF que cette dernière s'engage contre toute fermeture de ligne, de lieu d'accueil ou de gare sur le Département.

Serait modifiée selon la formulation suivante :

Le Conseil Départemental demande à la société SNCF, dont le capital est intégralement détenu par l'Etat, à veiller au développement du transport ferroviaire en Ille-et-Vilaine en garantissant le maintien de ses lignes et de ses dessertes.

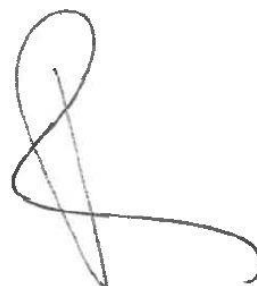
3. La formule suivante :

Le Conseil Départemental demande également que la SNCF s'investisse plus durablement au sein de nos territoires et s'oppose à la baisse de qualité de service sur le réseau ferroviaire breillien.

Serait modifiée selon la formulation suivante :

Le Conseil Départemental demande également que la société SNCF s'investisse plus durablement au sein de nos territoires en garantissant le maintien de lieux d'accueil, guichets et boutiques, essentiels pour l'ensemble des habitant-es.

Amendement proposé par Emmanuelle Rousset



SESSION PLÉNIÈRE DES 23 ET 24 JUIN

Vœu relatif à la présence et aux points de vente de la SNCF

Auteur du vœu : Louis Pautrel - groupe Union du Centre et de la Droite

Les fermetures de guichets et de points de vente SNCF se multiplient dangereusement dans tout le pays, et la Bretagne n'est pas épargnée. A partir de juillet 2022, la SNCF va imposer de nouvelles conditions partenariales à Fougères Agglomération qui se bat corps et âme pour le maintien de son lieu d'accueil, de vente et de conseil de qualité en faveur des habitants et des acteurs économique du territoire. Ailleurs en Bretagne les élus sont mobilisés pour faire face à cette situation, c'est le cas à Douarnenez où la SNCF s'est désengagée, entraînant une baisse considérable du niveau de service.

Le maintien des services est un enjeu important pour la vitalité de nos territoires. Le désenclavement des zones rurales passe aussi par les différentes offres de transport existantes ainsi que leur pérennisation, mais aussi par les services qui y sont inhérents.

Dans notre département, les collectivités ont fait des efforts significatifs, en particulier depuis novembre 2018, pour qu'il subsiste des guichets SNCF avec une présence humaine.

Certains services et titres ne sont disponibles qu'en boutique. C'est le cas des billets achetés par chèques vacances ou des billets « congés payés employeurs ». Le face à face en guichet avec le guichetier permet, grâce au dialogue et à l'étude du besoin, d'explorer le panel des offres et les scénarios les mieux adaptés (les meilleurs prix, les trajets les plus directs...).

Si la difficulté à maîtriser les outils numériques est une des motivations qui incitent les voyageurs à pousser la porte de la boutique (notamment chez les seniors), elle est loin d'être la seule.

Nous ne sous-estimons pas l'importance du numérique et de sa place au sein des nouvelles habitudes de consommation. Cependant, la concentration des moyens mis en œuvre par la SNCF, afin de réduire les coûts liés à la boutique SNCF de Fougères laisse au bord de la route des centaines de personnes en rupture avec les technologies numériques. Il est question ici autant d'accès à la mobilité que d'égalité de chacun à se déplacer sur le territoire. Nous ne le savons que trop bien, ce sont souvent les personnes les plus fragiles et les plus isolées qui en sont les premières victimes.

Ainsi nous formulons le vœu suivant :

Le Conseil Départemental demande à la SNCF que cette dernière s'engage contre toute fermeture de ligne, de lieu d'accueil ou de gare sur le département. Le Conseil Départemental demande également que la SNCF s'investisse plus durablement au sein de nos territoires et s'oppose à la baisse de qualité de service sur le réseau ferroviaire breton.

